VILLE DE

Chaumes en-Retz

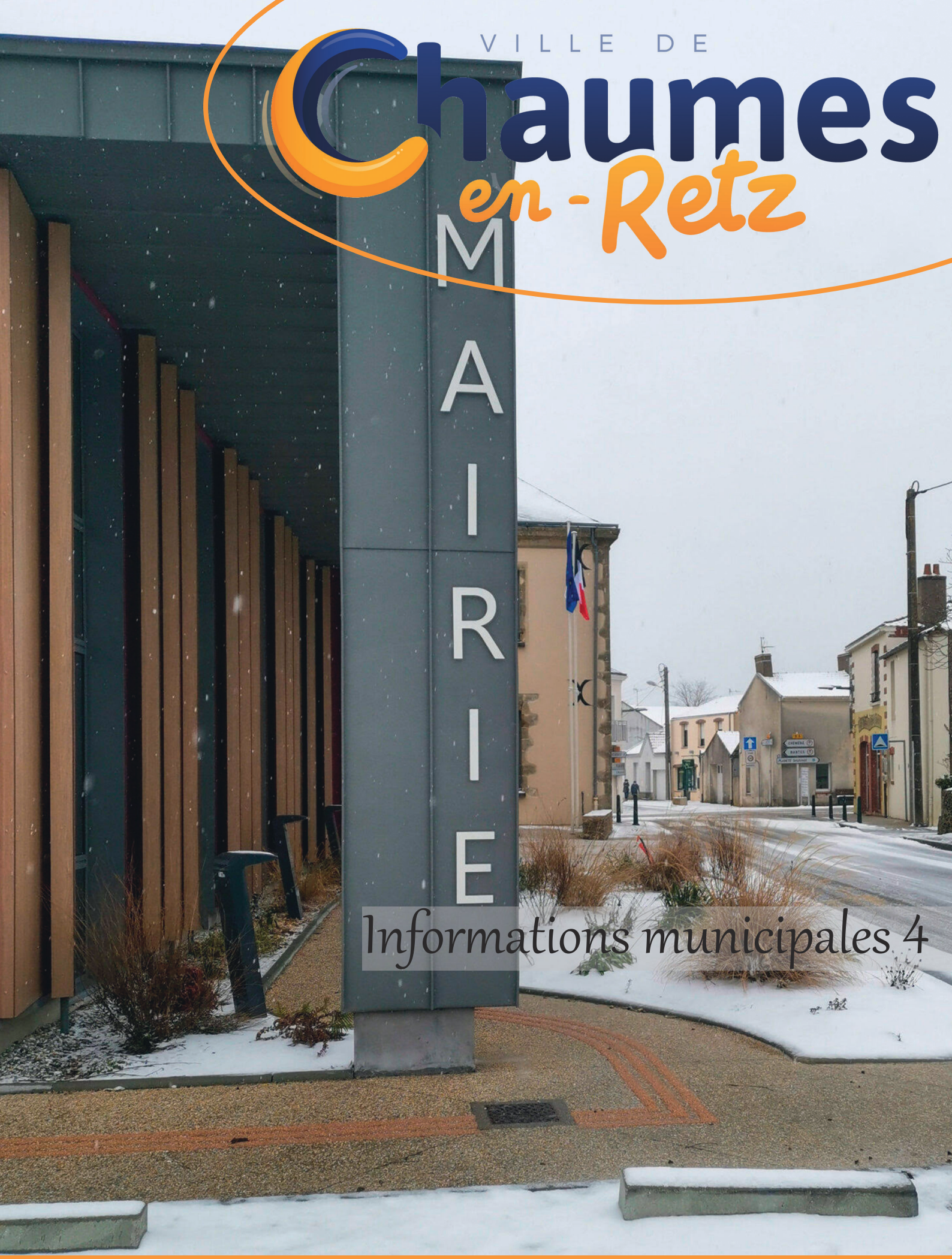

Informations municipales 4

Directeur de la publication : Jacky DROUET – Rédactrice en chef : Sophie MOREAU – Conception et mise en page : Bénédicte FLOURIOT, Chaumes-en-Retz – Impression en 4 000 exemplaires : Imprimerie NEWDIFF, Saint-Hilaire-de-Chaléons – Couverture : mairie principale sous la neige.

VIE CITOYENNE, COMMUNICATION

Mes chers concitoyens,

Vous trouverez dans cette Information municipale un rapide tour d'horizon de l'actualité de notre commune. Elle est riche de réflexions et d'actions car, malgré les difficultés et les contraintes que la Covid-19 nous impose à tous, vos élus sont à l'œuvre au quotidien.

Ainsi, dans le domaine de la sécurité routière, un test est en cours afin de réduire la vitesse rue des Moutiers. Des aménagements temporaires ont été mis en place. Nous sommes à votre écoute pour toutes suggestions d'amélioration de localisation ou d'ajustement de ces dispositifs.

Vous allez également être mis à contribution dans le cadre d'une étude sur les centres-bourgs. Celle-ci est menée conjointement par la commune et Pornic Agglo Pays de Retz. Vous pourrez vous exprimer à l'occasion de rencontres organisées sur le terrain. Nous travaillons avec vous et pour vous pour améliorer le quotidien des habitants de notre belle commune.

Si nous avons « le nez dans le guidon » pour répondre aux attentes immédiates des Calmétiennes et des Calmétiens, nous nous attachons aussi à réfléchir sur le long terme. À ce titre, nous allons prochainement procéder à une révision de notre Plan local d'urbanisme. Mais pourquoi reprendre le PLU alors qu'il n'a que quelques années ?

La première raison est que nous avons actuellement deux documents d'urbanisme, un PLU pour le secteur de Chéméré, un PLU pour le secteur d'Arthon. Il est temps d'harmoniser ces documents et de disposer pour notre commune d'un document unique où les règles sont les mêmes pour tous. En deuxième lieu, cette révision permettra de définir des règles d'urbanisme permettant de garantir un développement équitable des différents pôles résidentiels et commerciaux et d'en assurer la complémentarité et non la concurrence. Enfin, il est évident que la pression foncière que connaît notre territoire ne doit pas être subie mais que nous devons la maîtriser. Ce nouveau PLU sera pour nous le meilleur moyen d'assurer un développement progressif et maîtrisé des équipements nécessaires à une urbanisation croissante mais contenue dans le temps et l'espace et dans le respect de notre cadre de vie.

Mes chers concitoyens, ce projet que nous engageons fera l'objet d'une large concertation à venir. Vous aurez au cours de sa construction l'occasion de vous exprimer sur ce sujet. Prenez soin de vous et vos proches.

Jacky Drouet, maire.

DON DU SANG

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers… Chaque année, les professionnels de la santé ont de forts besoins en produits sanguins. En France, on estime à environ 10 000 le nombre de dons du sang nécessaires par jour. Votre participation est donc essentielle ! Retrouvez ci-dessous la liste des collectes organisées dans le pays de Retz :

– le **12/03/2021** : **Saint-Brévin-les-Pins**, salle de l'Étoile de Jade, de 15 h 30 à 19 h 00 ;
– le **22/03/2021** : **Chaumes-en-Retz**, salle omnisports, secteur Arthon-en-Retz, de 15 h 00 à 19 h 30 ;
– le **12/04/2021** : **Villeneuve-en-Retz**, salle polyvalente, secteur Bourgneuf-en-Retz, de 15 h 30 à 19 h 30 ;
– le **20/04/2021** : **Saint-Michel-Chef-Chef**, complexe sportif de la Viauderie, de 16 h 00 à 19 h 30 ;
– le **24/04/2021** : **Machecoul**, Espace de Retz, rue de la Taillée, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
– le **26/04/2021** : **Machecoul**, Espace de Retz, rue de la Taillée, de 16 h 00 à 19 h 30 ;
– **site fixe de collecte** : tous les jours, sur RDV, 34 boulevard Jean Monnet, Nantes. Appel gratuit au 0 800 109 900.

Prendre RDV sur www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr.

Couvre-feu à 18 h 00 : cocher la case n° 3 « Assistance aux personnes vulnérables » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES ÂGÉES

FORMATION NUMÉRIQUE

La formation numérique à la salle de l'Aqueduc organisée par la Maison du Pays'âges continue, selon un protocole d'accueil obligatoire dans ce contexte de crise sanitaire (limitation du nombre de personnes et sur inscription).

En cas d'annonces de règles gouvernementales plus strictes, la réalisation de cette activité à destination des Calmétiens sera réévaluée.

Dates programmées : les 16 et 23 mars de 14 h 30 à 16 h 30 ; le 30 mars de 13 h 45 à 15 h 45, les 6 et 13 avril de 14 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez vous renseigner auprès de Damien MELLERIN, animateur séniors, pour les inscriptions ou informations supplémentaires.

HOMMAGE À NOS AÎNÉS

Nous souhaitons remercier les bénéficiaires des colis de Noël pour leur accueil malgré le contexte sanitaire. Non sans un sentiment de frustration, les élus comme les bénéficiaires se sont rencontrés quelques instants, parfois pour visiter un jardin, faire quelques pas dans la cour, cela dans le respect des gestes barrières. Au moment des fêtes de fin d'année, la solidarité auprès de nos aînés de 75 ans et plus est primordiale. Nombreux sont déçus, tristes, de ne pas recevoir leurs amis, leur famille, et les Calmétiens ont pu exprimer leur satisfaction quant à ce passage des membres du conseil municipal et du CCAS, qui a également permis aux nouveaux élus de se faire connaître.

Un passage à la résidence Saint-Joseph de Jacques Malhomme et Virginie Briand pour remettre des amaryllis, commandés à la fleuriste de Chaumes-en-Retz, à destination des résidents de 75 ans et plus. Ces fleurs sont venues égayer les chambres des résidents pour les fêtes de fin d'année. Merci à Pierre Martin, directeur de la résidence, pour son accueil et la distribution aux bénéficiaires.

De même, suite à un appel lancé sur les réseaux sociaux, de nombreux Calmétiens ont répondu à cet élan de solidarité qui consistait à distribuer des cadeaux dits "Noël solidaires" aux personnes fragilisées, isolées par le contexte actuel. C'est ainsi que 325 colis ont pu être déposés sous les sapins présents en mairie. Les cadeaux ont ensuite été distribués par différentes associations et organismes œuvrant auprès du public fragilisé. Merci à vous tous !

Pour débuter l'année, une petite visite s'impose chez notre doyenne Calmétienne habitant toujours à son domicile. Jacky Drouet et Virginie Briand sont venus offrir leurs meilleurs vœux pour l'année 2021 à Mme Anne-Marie L., qui fêtera en mai prochain ses 100 bougies, accompagnés d'un joli bouquet. L'accueil de Mme L. et sa fille Marie-Joe a été chaleureux, avec des échanges précieux d'histoires de vie sur la commune, la description des commerces d'antan, des anecdotes et souvenirs que Mme L. souhaitait nous faire partager. Merci à Mme L. pour ce moment très agréable.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La commission Affaires scolaires et jeunesse a dû décider de reporter les élections du conseil municipal des enfants initialement prévues en fin d'année 2020. En effet, ne pouvant respecter les groupes classes tout au long du déroulement des élections, les membres de la commission ont préféré les différer à la première période de l'année scolaire 2021-2022, en souhaitant que les conditions sanitaires soient meilleures. Les conseillers municipaux enfants actuels continueront donc leur mandat jusqu'aux prochaines élections.

PERMIS VÉLO

La commission Affaires scolaires et jeunesse prévoit d'organiser le permis vélo les 19 et 20 avril prochain pour tous les élèves de CM2 de la commune. Ce diplôme est constitué d'une partie théorique dispensée dans les écoles et d'une partie pratique qui se déroulera au stade du secteur d'Arthon en Retz. Cette opération de sécurité routière est encadrée par l'école de conduite de Chaumes en Retz et le garde champêtre. Ce permis a pour but de montrer aux élèves l'importance de rester toujours vigilant sur le chemin de l'école et de s'approprier les espaces de circulation, comme l'utilisation des voies « chaussidou » de la commune.

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique ? Vous souhaitez connaître les aides disponibles ? **Contactez l'espace FAIRE !**

FAIRE*, c'est le service public, proposé par Pornic Agglo Pays de Retz, qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique. Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet : 02 40 08 03 30, nantes.44@eiepdl.fr.

https://www.info-energiepaysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/.

* FAIRE pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique. Plus d'informations sur le site national : https://www.faire.gouv.fr/.

Bien habiter en Pays de Retz

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement situé sur la communauté d'agglomération ? Vous voulez y réaliser des travaux d'amélioration (économies d'énergie, adaptation du logement en prévention du handicap ou du vieillissement) ?

L'équipe de Citémétrie peut vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans vos démarches *via* le dispositif Bien habiter en Pays de Retz, financé par l'Agence nationale de l'habitat et Pornic Agglo Pays de Retz.

Ce dispositif offre des solutions pour financer les travaux d'amélioration des logements, en apportant conseils et accompagnement personnalisé (diagnostic, études financières et fiscales, dossiers de subventions).

Vous pouvez prétendre à cette aide sous certaines conditions :

– vous êtes propriétaire d'un logement situé sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz ;
– votre logement doit avoir plus de 15 ans ;
– vos travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment ;
– si vous êtes propriétaire occupant, vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond* (se renseigner auprès de Citémétrie) ;
– si vous êtes propriétaire bailleur, vous devez vous engager à appliquer un niveau de loyer défini par l'Agence nationale de l'habitat.

Pour plus d'informations, contactez gratuitement Citémétrie :

02 85 52 34 39, pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr.

* Plafonds de ressources ANAH

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, ENVIRONNEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES GRANDS ABRIS AU LIEU-DIT LA BITAUDERIE

La préfecture de Loire-Atlantique a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 8 mars 2021 au mercredi 7 avril 2021 concernant la construction de serres grands abris au lieu-dit La Bitauderie, situé à Chaumes-en-Retz.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après dans la salle des mariages en mairie principale de Chaumes-en-Retz et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

– vendredi 19 mars 2021, 14 h 00 à 17 h 00 ;
– mardi 23 mars 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
– samedi 27 mars 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
– mercredi 7 avril 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique unique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Chaumes-en-Retz, aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique unique est également possible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr).

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet en mairie de Chaumes-en-Retz. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie principale de Chaumes-en-Retz ou par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete.serres.bioprim@gmail.com

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté en date du 28 janvier 2021, Monsieur le Maire de Chaumes-en-Retz a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon en Retz, prévoyant :

– la modification de la règle d'implantation des annexes par rapport à la construction principale et aux voies et emprises publiques ;
– la modification du terme « loge de gardien » en logement de fonction et intégration de la notion de toiture-terrasse ;
– d'assouplir les règles sur les clôtures et incorporer les nouvelles technologies dans le cadre de leur construction ;
– d'assouplir les règles sur les matériaux utilisés sur les façades des constructions principales en zone Ua ;
– d'assouplir les règles sur les matériaux utilisés sur les toitures des annexes dans les zones Ua, Ub, Uc, 1Au et A.

Un dossier de projet de modification comprenant l'exposé des motifs ainsi qu'un registre permettant au public d'y formuler ses observations seront mis à disposition en mairie principale pendant un mois, à compter du lundi 8 mars 2021 à 9 h 00 au vendredi 9 avril 2021 à 17 h 00 inclus. Les observations pourront être également adressées, par voie postale, à l'attention de Monsieur le Maire, en mairie (1 rue de Pornic, Arthon en Retz, 44320 Chaumes-en-Retz) ou par voie électronique : urbanisme@chaumesenretz.fr.

COLLECTE DES DÉCHETS (RÈGLEMENT AGGLO PAPR)

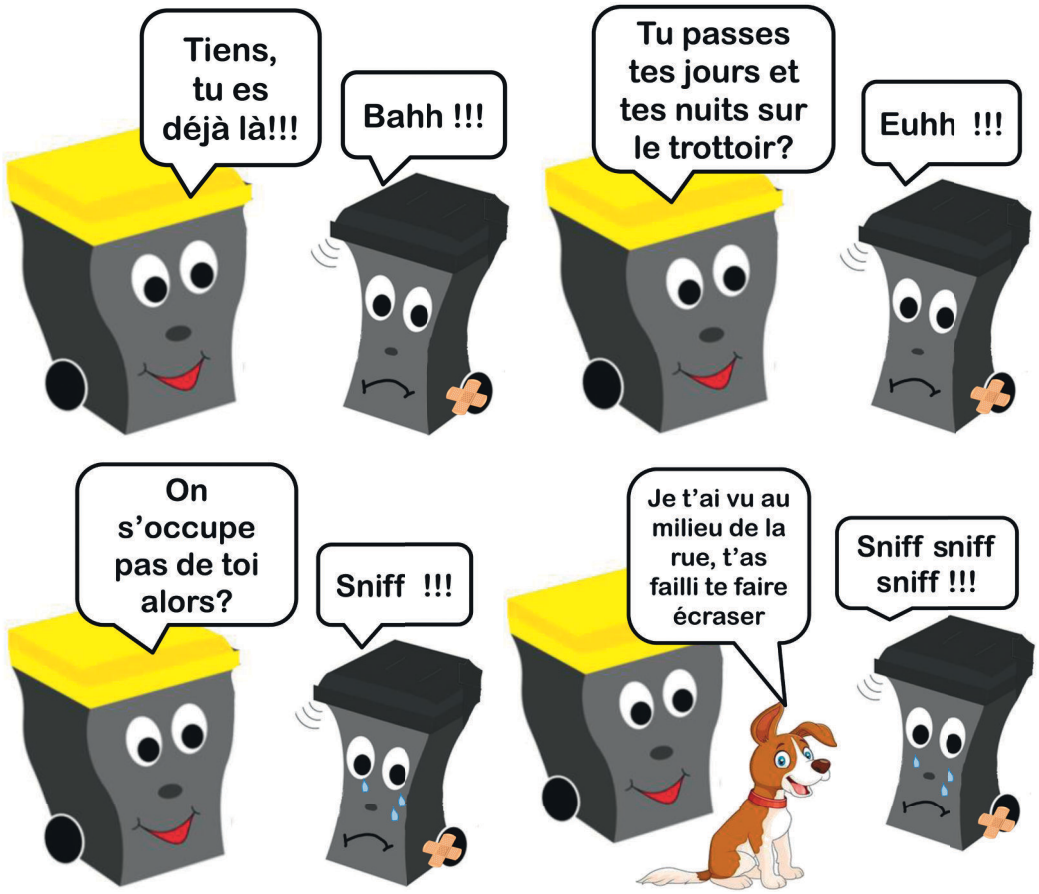

Il n'est pas autorisé, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, que les bacs séjournent sur le domaine public au-delà du temps nécessaire à leur collecte.

HYGIÈNE CANINE

La municipalité met à disposition des habitants des sacs à déjections canines, disponibles dans les trois mairies, par respect pour l'espace public et nos concitoyens, n'hésitez pas à les utiliser.

PLACE DU RELAIS

Élégance canine, toiletteuse canine et Têtes ah Tête, coiffeuse, vous accueillent dans leurs nouveaux locaux.

L'ÎLOT DE LA BOULANGERIE

Le service d'archéologie régionale (INRAP) a procédé à des pré-fouilles lors du mois de février, sur le futur site de l'îlot commercial et de services. En fonction de la richesse du résultat de ces pré-fouilles, l'INRAP procédera éventuellement à une campagne de fouilles de plus grande ampleur.

La municipalité remercie les services de l'INRAP qui ont su venir plus tôt que prévu, l'intervention étant prévue pour fin 2021.

CENTRES-BOURGS, QUELS DESSINS POUR L'AVENIR ? NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

La commune travaille sur l'avenir de nos centres-bourgs.

De par son histoire, Chaumes-en-Retz présente la particularité d'être une commune multi-polarisée. Elle compte quatre polarités urbaines et commerciales : les trois bourgs (Arthon, Chéméré et La Sicaudais) et la zone commerciale située en entrée ouest de la commune.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans la mise en œuvre d'une étude préalable pour favoriser à terme une densification, une diversification et un regroupement spatial progressif de l'offre commerciale de ces divers centres bourgs.

Ainsi, sur le bourg de Chéméré, un projet de restructuration et de réaménagement de l'offre commerciale et de services, localisé à proximité de l'église, est en cours de mise en œuvre. Cette opération pourra se poursuivre à l'avenir au travers de diverses autres interventions concernant l'immeuble de l'ancien presbytère par exemple.

Sur le centre bourg d'Arthon en Retz, les élus souhaitent favoriser et accompagner un regroupement progressif de l'offre commerciale et des services en place. Cette offre fortement dispersée le long de l'actuelle rue de Nantes pourrait ainsi progressivement se réorganiser et se diversifier autour de la nouvelle place du Relais.

Au-delà des projets propres à chacun de ces deux bourgs, les liens et continuités entre eux sont essentiels dans le projet communal global.

Quant au bourg de La Sicaudais, les élus souhaitent y favoriser la recréation, *a minima*, d'un commerce d'hyper-proximité et ainsi pouvoir répondre à une partie des attentes des ménages résidant sur ce secteur.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces divers projets d'aménagement urbain et de redynamisation commerciale que la commune de Chaumes-en-Retz a souhaité lancer une mission d'études et d'assistance technique financée par Pornic Agglo Pays de Retz. Cette étude sera centrée sur les modalités de mise en œuvre et le contenu d'une future stratégie locale d'aménagement commercial et de services.

Cette étude comporte un volet de concertation de la population calmétienne qui se déroulera :

- **par des entretiens auprès des commerçants de fin février jusqu'au 15 mars 2021 ;**
- **par l'installation de kiosques, points de rencontre et de concertation avec les habitants :**
  - **samedi 6 mars matin (bourg de Chéméré),**
  - **mardi 9 mars matin (Super U + marché du matin de Chéméré),**
  - **vendredi 12 mars après-midi (bourg de La Sicaudais/sortie écoles + marché du soir d'Arthon),**
  - **samedi 13 mars matin (bourg d'Arthon).**

AMÉNAGEMENTS DE L'AVENUE ARTHUS-PRINCÉ

Depuis le 8 février, les travaux de l'avenue Arthus-Princé ont redémarré afin de permettre l'instauration d'une voie dédiée aux cyclistes et aux piétons. Durant quelques mois, ces travaux concerneront la tranche prévue entre le double rond-point du Brandais/Brigandin et la place du relais. L'objectif de l'équipe municipale est de pouvoir terminer ces aménagements à l'été 2021. Durant ces travaux, quelques perturbations de circulation et de stationnement seront à prévoir. La municipalité vous remercie par avance de votre compréhension.

RUE DES MOUTIERS : ZONE 30 ET AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES

Depuis le début de l'année 2021, la rue des Moutiers a vu son régime de priorité évoluer. Cette modification de la circulation implique dorénavant une priorité à droite sur la rue du Rocher et la rue du Pré Pichaud.

Par conséquent, la vitesse maximale autorisée sur la rue des Moutiers sera de 30 kilomètres par heure.

Ces aménagements temporaires ont été installés dans le but d'accroître la sécurité et la fluidité de la circulation dans nos bourgs et nos quartiers.

La municipalité reste à votre écoute et encourage tout citoyen le désirant à déposer des remarques constructives sur la localisation de ces dispositifs temporaires. Cette période de test doit permettre de juger du bon fonctionnement de ces installations afin d'instaurer progressivement des dispositifs pérennes.

Rencontres territoriales du sport Pays de Retz

Soirées de prévention et de sensibilisation par l'association Colosse aux pieds d'argile

Engagé dans la lutte contre les violences sexuelles et la pédocriminalité dans le sport, le Département de Loire-Atlantique, vous propose un temps de prévention et de sensibilisation animé par l'association Colosse aux pieds d'argile.

L'Association Colosse aux Pieds d'Argile a pour mission la prévention et la sensibilisation **aux risques de pédocriminalité et de bizutage** en milieu sportif et notamment où l'enfant est présent. Elle a pour objectifs l'accompagnement et l'aide aux victimes. Elle veille aussi à protéger l'encadrant·e de toute situation compromettante.

En visioconférence

- **Lundi 8 mars 2021**
  pour les habitant·es de **Grand Lieu Communauté**
- **Mardi 9 mars 2021**
  pour les habitant·es de **Sud Estuaire**
- **Lundi 22 mars 2021**
  pour les habitant·es de **Sud Retz Atlantique**
- **Mardi 23 mars 2021**
  pour les habitant·es de **Pornic Agglo Pays de Retz**

20h00

Intervention de Fabien Lefevre
Association Colosse aux pieds d'argile

Durée : 2h

À partir de 18 ans.

Inscription gratuite obligatoire sur :
loire-atlantique.fr/sensibilisation-violences-sexuelles-sport

Département de Loire-Atlantique
Délégation Pays de Retz
Service Développement local
10 - 1 rue du Docteur Auguste Guilmin 44210 Pornic
Tél. 02 44 48 11 05
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception : Département de Loire-Atlantique
Crédit photo : KatarzynaBialasiewicz - iStockphotos
Impression : Département de Loire-Atlantique
Février 2021

LA MINORITÉ S'EXPRIME

Nous constatons :

- le manque d'anticipation, un planning préparatoire de cette information municipale non diffusé à la minorité, nous laissant peu de temps pour éditer un texte ;
- une absence de réponses aux questions posées depuis mai 2020 ;
- le manque de données pour connaître les élus majoritaires : courriel, téléphone, appartenance à des associations pour prévenir les conflits d'intérêts (constat lors du CM de décembre, pour que des élus ne participent pas au vote ; et de fait, le non-respect de la charte de l'élu, signée par tous le 25 juin 2020) ;
- la non-communication des subventions obtenues en 2020 par la commune au titre des travaux.

Malgré les difficultés rencontrées, nous désirons continuer à être force de propositions, mais le manque d'informations nous rend la tâche difficile… Le fruit du travail partenarial avec le conseil départemental, travail mené par une partie de l'équipe municipale précédente (G. Leclève et K. Fouquet) va enrichir notre belle commune d'un collège à la rentrée 2024.

La minorité.

Tous acteurs dans la lutte contre la COVID-19